

Sébastien Faure à Marseille en 1892, son procès en correctionnelle et son procès devant la Cour d'assises

Si Sébastien Faure ne fut pas à proprement parler un théoricien de l'anarchisme, il en fut surtout, par l'écrit et par la parole, un vulgarisateur qui acquit une audience nationale (et même internationale), et sa vie se confond avec celle du mouvement anarchiste durant un demi-siècle.

Il fut de toutes les grandes campagnes, fonda et dirigea plusieurs journaux, créa même une école¹, "La Ruche", et joua un rôle considérable dans la formation de nombreux militants puisque son nom reste attaché à l'*Encyclopédie anarchiste* (achevée en 1935) qui constitue une grande œuvre qualitativement (par la participation de toutes les familles anarchistes) et quantitativement (près de 3.000 pages).

Pourtant, "Sébast" (comme l'appelaient les compagnons), n'était pas préparé à cette vie puisqu'il naquit à Saint-Etienne le 6 janvier 1858, dans un milieu de bourgeoisie aisée et très catholique.

Son père, négociant en rubans, le confia aux Jésuites, auprès desquels il fit de solides études (Collège Saint-Michel). Destiné aux Ordres, le jeune homme fit un noviciat de dix-huit mois à Clermont-Ferrand, mais son père étant mort vers 1875, après quelques revers de fortune, et sa famille ayant besoin de lui, il quitte la soutane et s'adonne au commerce.

Ayant satisfait à ses obligations militaires (1878), il retourne à Saint-Etienne, obtient une place d'inspecteur dans une compagnie d'assurances, se marie, et va s'installer à Bordeaux (1885). C'est là qu'il perd peu à peu

1. Cette expérience éducative originale fait l'objet d'une thèse qui sera prochainement soutenue par M. R. Lewin, devant l'Université de Grenoble.

sa foi catholique. Devenu militant socialiste, il se sépare bientôt de sa femme² et se fixe alors à Paris en 1888, époque à laquelle il a évolué vers les conceptions libertaires auxquelles il demeurera fidèle jusqu'à son dernier jour.

C'est en mars 1891 que Sébastien Faure, qui se rend à Barcelone pour affaires, vient, semble-t-il, pour la première fois à Marseille³. A son retour d'Espagne, le mois suivant, il donne trois conférences au théâtre Chave, une à Mazargues⁴ puis poursuit sa tournée, se rend à Nîmes, Toulouse... et rentre à Paris. Mais il a été séduit par Marseille où l'accueil a été chaleureux et où il compte plusieurs amis. Il y revient l'année suivante à l'appel des compagnons marseillais qui veulent relancer le mouvement sur le plan local.

A cet effet, il y organise en 1892 une tournée de conférences qui, du 18 février au 19 mars, vont toucher tant au théâtre Chave, à la Belle-de-Mai, à Mazargues, à St-Henri, à Aix et à Aubagne, des auditoires nombreux rassemblant souvent deux mille à deux mille cinq cents personnes⁵. Cette série de conférences eut un certain retentissement : plusieurs contradicteurs, dont Tressaud (ex anarchiste devenu socialiste) et des ecclésiastiques (dont le père Montsabre et les abbés Negro et Bourrier) ayant essayé de réfuter ses argumentations. *La Gazette du Midi* elle-même reconnaît le 25 février que cet "apôtre du nihilisme possède un certain talent".

2. Les deux époux se retrouveront après 40 ans de séparation et termineront leurs jours ensemble à Paris, puis à Royan à partir d'avril 1940. C'est là que Sébastien Faure mourut le 14 juillet 1942.

3. Pour plus de détails : R. BIANCO, *La presse anarchiste dans les Bouches-du-Rhône, 1880-1914*, mémoire de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence (sous la direction de M. le professeur P. GUIRAL), 1972, 237 p.

4. Arch. dép. des B.-du-Rh., M6/3395.

5. Il est accompagné dans cette tournée par A. MONTANT qui prend également la parole à chaque conférence. Nous fondant sur les rapports de police et les comptes rendus de presse nous estimons à près de 12.000 personnes le nombre total des auditeurs. Les entrées étant payantes (en général 0,25 F), la recette brute se montait donc à près de 3.000 F, somme assez considérable pour l'époque !
propos Régine GOUTALIER, un journal anarchiste marseillais : *l'Agitateur*, dans *Provence*

Avec le bénéfice de cette tournée, il fonde un hebdomadaire : *l'Agitateur*⁶ et inquiète de ce fait le préfet, qui écrit le 20 mars 1892 au ministre de l'Intérieur :

...l'anarchiste Sébastien Faure continue dans mon département sa propagande révolutionnaire, tantôt par des conférences..., tantôt par des causeries, des réunions ou même des soirées musicales et dansantes.

Par sa parole facile, son extérieur agréable, par son habileté dans la controverse, par la réputation qui se fait autour de son nom, Sébastien Faure me paraît extrêmement dangereux. Ses réunions sont toujours très suivies et... il faut reconnaître qu'il entretient une agitation dans la classe ouvrière qui pourra devenir inquiétante le 1^{er} Mai. »

Et le préfet poursuit :

« J'ai donné des ordres pour qu'une surveillance plus active soit exercée sur le parti anarchiste et plus particulièrement sur les principaux meneurs révolutionnaires⁷. »

Quelques jours après, il lui adresse une liste de 88 anarchistes marseillais, sur laquelle Sébastien Faure est bien entendu porté⁸ et le 31 mars, dans un nouveau rapport au ministre de l'Intérieur, il écrit :

...le compagnon Sébastien Faure semble, grâce au succès pécuniaire de ses conférences, avoir élu définitivement domicile à Marseille, où il vient de fonder un journal anarchiste : *l'Agitateur*.

La présence de S. Faure à Marseille à l'approche du 1^{er} Mai me paraît particulièrement dangereuse et je fais surveiller les allées et venues à son domicile, place Maronne n° 2 (.....).

J'ai eu un instant l'intention de faire opérer des perquisitions chez Sébastien Faure et ses principaux acolytes, mais il m'a paru plus opportun d'attendre quelque temps encore.

Je me contente donc de faire redoubler la surveillance des agissements anarchistes et de faire veiller à la garde des établissements publics...⁷. »

Le préfet ignore-t-il alors que le même jour, un juge d'instruction vient de délivrer un mandat d'amener contre S. Faure et Montant ? Est-ce un pur concours de circonstances ? Toujours est-il que la police

6. *L'Agitateur* n° 1 (1^{er} mars 1892) - n° 12 (15-22 mai 1892) (B.M. 65.507), cf. et ce *Historique*, t. XX, fasc. 80, 1970.

7. Arch. dép. des B.-du-Rh., M6/3395.

met plusieurs jours à localiser Sébastien Faure et qu'elle l'arrête seulement le 4 avril au soir, alors que ce dernier assistait à une représentation de café-concert. Le commissaire central annonce au préfet cette arrestation par une note rédigée à 1 heure et demie du matin, et, dans la journée du 5, il établit le rapport suivant⁷ :

« ... Cet individu, qui avait son domicile place Maronne, 1 et 2, chez Tourne, logeur, n'y paraissait plus depuis quelques jours, bien qu'il y reçût encore ses correspondances ainsi que celles concernant le journal anarchiste *l'Agitateur*, dont il est le directeur-proprétaire (*sic*).

Il couchait rue de la Croix-d'Or, n° 11, au 2^e étage. Fouillé au moment de son arrestation, il ne fut trouvé porteur que d'objets insignifiants. Mais dans la perquisition que j'ai opérée dans la nuit, rue de la Croix-d'Or, j'ai découvert, outre un revolver et des brochures et imprimés révolutionnaires, de nombreuses lettres adressées à S. Faure de plusieurs points de la France et relatives à la propagande anarchiste et un registre contenant la liste alphabétique des compagnons de France... »

De son côté, le *Petit Provençal* (numéro du mardi 5 avril 1892) rapporte ainsi les événements :

« Hier soir à 10 h 30, au moment où le compagnon Sébastien Faure, éloquent conférencier anarchiste, assistait à la représentation du Palais de Cristal, un Monsieur correctement vêtu s'est approché de lui et l'a invité à le suivre. C'était M. Boissière en personne, commissaire central.

Sébastien Faure, qui était accoudé à la balustrade du promenoir, a suivi M. Boissière sous le couloir de la scène et lui a demandé des explications. M. Boissière, pour toute réponse, lui a exhibé un mandat d'amener délivré contre lui par M. Chamand, juge d'instruction. Le conférencier anarchiste n'a pas insisté, il a accompagné M. le central jusqu'à la porte où il a été immédiatement entouré par une dizaine d'agents de la sûreté. Un coupé attendait et Sébastien Faure a été conduit à la Permanence où il a été écroué. »

Le lendemain, le quotidien apporte d'autres précisions :

« Le compagnon Sébastien Faure, dont nous avons annoncé l'arrestation..., a été conduit hier matin par-devant M. Chamand, qui lui a fait connaître qu'il était poursuivi pour coups et blessures sur le nommé Toy-Riont, un des auditeurs de sa dernière conférence au Théâtre Chave. Sébastien Faure fut interrompu par ce dernier, qui cria : « Vous parlez admirablement, mais vos théories sont irréalisables. » Il aurait ajouté un commentaire qui n'aurait pas été goûté par

le conférencier, qui escalada la loge où se trouvait l'interrupteur. Là, il aurait selon la prévention, frappé ce dernier assez violemment, ce que nie Faure, ce que maintient Toy-Riont. Une autre personne, le nommé Montant, ami de Faure, aurait également frappé le plaignant. Plusieurs témoins ont été entendus par M. Chamand, qui confrontera aujourd'hui Faure avec eux. Ajoutons que les agents de la sûreté se sont présentés, hier à 4 heures de l'après-midi à la place Maronne, et, sur l'ordre du Parquet, ont enlevé la boîte de *l'Agitateur*, journal rédigé par Sébastien Faure et quelques compagnons⁹. »

L'Agitateur, de son côté, donne les précisions suivantes :

« ...Après l'arrestation de Faure et la fouille faite sur lui à la Permanence, ses clefs ayant été prises par les policiers, ceux-ci, à l'instar des voleurs de nuit, se sont rendus chez notre ami et ont tout bouleversé chez lui.

Ils ont volé et papiers et correspondances et registres ; ils ont laissé sa chambre dans le même état que les criquets d'Algérie laissent les champs qu'ils ont dévastés¹⁰. »

Sébastien Faure est donc écroué. Le compagnon A. Montant, également inculpé pour le même motif, se constitue prisonnier le 8 avril¹¹. Le lendemain, tous deux sont conduits devant le juge d'instruction, ainsi que le rapporte le *Petit Provençal* :

« Sébastien Faure et Montant ont été longuement interrogés... Ils sont arrivés au Palais solidement garottés et les gendarmes ne les ont désarmementés (*sic*) que dans le cabinet du juge. S'ils avaient été extraits la veille, ils auraient pu voir Cauvin, inculpé d'un monstrueux assassinat, libre de toute entrave, accompagné d'un agent, qui ne savait quelle posture prendre pour lui marquer on ne sait quel respect. Il est vrai que Sébastien Faure et Montant ne sont inculpés que de coups et blessures plus ou moins problématiques et que le dernier, en outre, s'est volontairement constitué prisonnier...¹². »

9. *Le Petit Provençal*, mercredi 6 avril 1892. Le rapport du commissaire de police, qui assista à la conférence du 25 février, n'apporte pas beaucoup plus de précisions sur ces faits. Il narre ainsi cette altercation : « S. Faure et Montant quittent la scène, font le tour du théâtre et montent jusque dans la loge de la 2^e galerie d'où était partie l'interruption. On dit (*sic*) qu'il a frappé d'un coup de poing son interrupteur. Le tumulte était tel, dans ce moment, dans la salle que la réunion a été interrompue durant environ 3/4 d'heure. Au retour des anarchistes Faure et Montant ça a été des cris, des sifflets et des huées assourdissantes... Le propriétaire m'a fait connaître qu'il ne louerait plus sa salle à des êtres semblables. Ce refus sera inséré demain dans le *Petit Marseillais*. » (Arch. dép. des B.-du-Rh., M6/3395.)

10. *L'Agitateur* n° 7, dimanche 10 avril 1892. Dans ce même numéro, en réponse au *Soleil du Midi* qui s'était vanté d'être pour quelque chose dans l'arrestation de Faure et de Montant, un autre rédacteur écrit : « ... tant qu'il y aura à Marseille un seul anarchiste, le même mot vous sera craché à la figure : Mouchards ! ».

11. *La Gazette du Midi*, samedi 9 avril 1892.

12. *Le Petit Provençal*, dimanche 10 avril 1892.

Mais le Parquet profite de l'occasion pour signifier à Sébastien Faure, le jugement prononcé à son encontre, au cours de la dernière session, par la cours d'assises du Rhône, jugement qui le condamne par défaut à 18 mois de prison pour "provocation directe, non suivie d'effet, aux crimes de meurtre, pillage, incendie et à la guerre civile". Le conférencier anarchiste y fait opposition, et il est alors transféré à Lyon, le 15 avril, pour y être jugé contradictoirement. *Le Petit Provençal* relate ce départ dans sa chronique locale sous le titre : "Un speech de Sébastien Faure" :

« Avant de partir pour Lyon, Sébastien Faure a adressé aux gendarmes le petit discours suivant, qui a eu aussi pour auditeurs plusieurs codétenus :

« Au lendemain du jour où Ravachol a été arrêté, j'ai dû vous apparaître sous un jour nouveau et je suis certain que beaucoup d'entre vous m'ont considéré comme un Ravachol numéro 2, c'est-à-dire capable de commettre les mêmes excès qui lui sont reprochés. Je vous prie, Messieurs les gendarmes, vous qui représentez le principe d'Autorité dans ce qu'il a de particulièrement actif, de revenir sur cette opinion. J'ai des théories qui, je le sais, ne sont pas goûtées de tout le monde ; mais quant à préconiser les moyens excessifs pour résoudre le problème qui découle de mes théories, je ne le ferai jamais. Ce serait une erreur de croire que je suis partisan de la dynamite. Je laisse ce moyen de conclure à Ravachol et à ses pareils. Moi, c'est par la science et la démonstration que je veux arriver.

Je tenais à vous faire cette déclaration pour que, dès le présent et dans l'avenir vous puissiez dormir sur vos deux oreilles¹³. »
et le quotidien ajoute malicieusement : "Eh bien ! Mais pas si féroce que ça, Sébastien Faure !"

Cependant, à Lyon, le 23 avril, le jugement est confirmé. L'hebdomadaire anarchiste *l'Agitateur* l'annonce à ses lecteurs en ces termes :

« Samedi dernier, le compagnon Sébastien Faure a été condamné par la cour d'assises du Rhône à 18 mois d'emprisonnement et 1.000 francs d'amende. La plupart des compagnons ont pu voir, dans un certain nombre de journaux, un compte rendu, très court d'ailleurs, de son procès, mais aucun détail n'a été donné par la presse en général.

Le compagnon Faure, sûr d'avance du résultat des débats, s'en est donné à cœur joie et s'est payé le plaisir d'imposer pendant deux heures et demie aux juges, aux jurés, au bécheur, aux avocats et aux bourgeois, venus là pour l'entendre saliver, la douleur qu'éprouve tout cafard à entendre un homme qui dit la vérité.

13. *Le Petit Provençal*, dimanche 17 avril 1892.

La veille, c'est-à-dire le vendredi, on avait raflé une trentaine de camarades : on espérait ainsi qu'il n'y aurait personne au procès. On s'était bien trompé ; la partie réservée au public était pleine, et la place qu'eussent occupée les compagnons était remplie par un public dont la sympathie n'a pas été longue à conquérir. Les spectateurs ou auditeurs étaient tellement emballés, qu'à différentes reprises, ils n'ont pu retenir leur approbation et que, joignant les mains, ils ont vigoureusement applaudi...¹⁴. »

De Lyon, Sébastien Faure est reconduit à Marseille, où une place l'attend à la prison Chave¹⁵. Là, de sa cellule, il fait parvenir à ses camarades une longue lettre qui fait la "Une" du numéro suivant de *l'Agitateur* :

« Cher compagnon,

Les témoignages d'affectueuse sympathie que j'ai reçus depuis ma condamnation à 18 mois de prison me causent plus de joie que je n'ai éprouvé de tristesse au prononcé du jugement. C'est ainsi qu'on gagne toujours à ce que l'on fait pour notre belle cause.

Vous parlerai-je du procès ? Il ne m'a pas été donné de lire les journaux mais je suis bien certain que les comptes rendus donnés par eux ont dû être les uns fort brefs, les autres complètement inexacts.

Parlons-en donc un peu.

Le Jury était, comme toujours, du reste, composé de bourgeois. J'espérais toutefois qu'ils auraient la loyauté de dédoubler leur personnalité, c'est-à-dire de laisser le bourgeois dans sa boutique et de n'amener à l'audience que le juge. Mon illusion a été de courte durée : j'ai vu de suite que ceux qui étaient appelés à se prononcer sur mon cas n'étaient pas des juges mais des ennemis.

L'avocat général s'est montré particulièrement acerbe et, qui se serait attendu à cela ? m'a violemment reproché d'avoir renoncé à plusieurs positions superbes et à un brillant avenir pour devenir un des plus fervents apôtres de l'Anarchie. Je gage bien que ce n'est pas lui qui renoncerait, pour une idée, à une position avantageuse. Ce magistrat a fait preuve d'une ignorance absolue en matière d'économie sociale et d'une haine mortelle à l'égard des anarchistes qu'il appelle gracieusement une *bande de malfaiteurs*.

Par suite de la rafle opérée la veille, la Cour pensait qu'il n'y aurait presque personne dans la partie réservée au public. Cette espérance a été déçue ; le public s'était entassé dans le fond de la salle. Auditoire bigarré, à peine quelques amis et amies, des sans-travail et des inconnus, venus là pour m'entendre, mais j'ai eu vite fait de conquérir leur sympathie. Pendant les deux heures et demie qu'a duré mon plaidoyer, le silence le plus complet s'est joint à l'attention la plus soutenue. L'approbation chaleureuse du public s'est manifestée d'abord par

14. *L'Agitateur*, n° 10, 1^{er} - 8 mai 1892.

de légers bravos, ensuite par des applaudissements discrets, enfin par de frénetiques applaudissements et des bravos qui dureraient encore, je crois, si le président n'y avait fait mettre ordre.

Et maintenant, avant la fin de 1893, je n'aurai pas le plaisir de voir mes amis, de leur serrer la main, de me livrer à nos douces causeries intimes, à nos fortifiantes expansions, à nos discussions fécondes ; privé d'air, de soleil, de circulation et de liberté.

Pourtant, si j'étais un homme selon le cœur de M. l'Avocat général, je pourrais plonger mes mains avides dans ce tas de jouissances et dans bien d'autres encore : bonne table, habitation luxueuse, femmes élégantes, salons distingués, dignités, honneurs, etc.

Oui mais ! je n'ajouterais pas la joie d'être anarchiste, je ne connaîtrais pas la vérité, mon intelligence ne serait pas ouverte aux voluptés cérébrales ; mon cœur ne palperait pas à la pensée du bien : mon imagination ne s'élèverait pas jusqu'aux cimes poétiques de l'idéal ; mon horizon se bornerait aux mesquines satisfactions de la vanité, aux avaricieuses jouissances de l'or ; aux plates voluptés d'une tripe bien garnie. Pouah ! J'aime mieux la prison et être ce que je suis !

Les bastilles modernes regorgent de compagnons. A quoi servent ces persécutions ? S' imagine-t-on étouffer ou emprisonner une idée comme la nôtre ? Allons donc ! Tous les anarchistes fussent-ils supprimés, l'Anarchie ne perdrait rien de sa vigueur. D'où vient sa force ? des hommes qui la propagent ? Non ! elle vient d'elle-même.

Ce n'est pas une doctrine sortie armée de pied en cap du cerveau d'un philosophe, d'un redresseur de l'humanité. Elle est la résultante d'un ensemble de faits et adéquate à la phase historique que traversent nos générations ; elle est et elle ne pouvait pas ne pas être, et elle ne peut disparaître qu'avec les causes qui l'engendrent aussi fatalement que le soleil engendre la lumière et la chaleur.

Anarchie, c'est-à-dire liberté, est la conséquence forcée de l'Autorité. Impossible de concevoir la deuxième sans la première, aussi longtemps que des hommes émettront la prétention ou s'arrogeront la faculté de commander à d'autres, ceux-ci seront amenés à désobéir et à manœuvrer de façon à se soustraire à l'obligation de se soumettre.

Voilà pourquoi la révolte est aussi vieille que l'autorité, jadis elle existait à l'état vague d'aspiration mal définie ; naguère elle s'affirmait d'une façon moins indéterminée ; aujourd'hui elle revêt un caractère de plus en plus net et précis et elle se synthétise dans ce seul mot : *Anarchie !*

15. Deux amies de S. Faure (la mère et la fille) connues sous le nom de Dujardin avaient alors obtenu la permission d'aller le voir et lui portaient ses repas : (Arch. dép. des B.-du-Rh., M6/3395).

Anarchie, c'est-à-dire liberté intégrale, non plus pour quelques-uns ou quelques catégories, mais pour tous sans distinction d'aucune sorte ; anarchie, c'est-à-dire bien-être matériel, développement cérébral et bonheur moral pour tous les sexes et tous les âges ; anarchie enfin, c'est-à-dire paix, concorde, harmonie, solidarité.

Les femmes jusqu'à ce jour sont restées trop à l'écart. Il est temps qu'elles prennent part au mouvement, en jetant dans la lutte leur dévouement, leur esprit d'abnégation, leur courage, leur délicatesse, leur sensibilité, tout depuis leurs qualités jusqu'à leurs défauts, parfois plus séduisants que leurs perfections, elles sont capables de hâter l'achèvement du grand œuvre social.

Vous veillez avec l'amie, me dites-vous, cher ami, sur le développement de la fillette. Ah ! que vous avez raison ! Préservez-la, cette enfant, des souillures, des hypocrisies, des vanités, des erreurs que la société moderne sème à profusion sous les pas encore chancelants des enfants. Faites-lui prendre en horreur la fatuité, le mensonge, la cupidité, le respect de tout ce qui est faux ; cultivez en elle, au contraire, l'amour de la franchise, de la loyauté, de la droiture ; arrachez impi-toyablement de son cœur et de sa jeune intelligence les sots préjugés qui encom-brent d'ordinaire les cervelles enfantines. Laissez sa curiosité naître et se dévelop-per, se traduire par des questions ingénieuses, des remarques naïves auxquelles veuillez répondre toujours avec patience et vérité.

Évitez à ses petits yeux les larmes que trop d'enfants, hélas ! connaissent ! Ne l'emprisonnez ni dans des habitudes sévères, ni dans des règles dont la fixité ne peut s'accommoder à la pétulance de cet âge.

Enfin, faites-en une femme anarchiste, sans fausse humilité comme sans sot orgueil, sans platitude devant les riches et les grands, sans dédain devant les faibles, sans insolence devant les pauvres. Car c'est aux jeunes générations surtout que doivent aller nos efforts, nos éloquents appels, nos persuasives instructions, nos travaux incessants.

A ceux-là surtout nous devons nous adresser qui n'ont pas encore été trop flétris par le souffle impur de la fourberie et dont les natures jeunes et impres-sionnables sont encore douces d'ardeur, d'élan, d'enthousiasme, d'exubérance. C'est ainsi que l'idée s'affirmera de plus en plus, progressera, s'épanouira, et fina-lement sera victorieuse.

Assisterons-nous à ce triomphe ? je l'espère ! mais qu'importe !

Des millions de pères et de mères se privent et se sacrifient toute leur vie pour laisser à leurs enfants une aisance parfois éphémère et souvent probléma-tique. Aimerons-nous l'Anarchie moins qu'ils n'aiment leur progéniture ? et ne ferons-nous pas autant qu'eux, plus qu'eux, pour laisser à nos enfants, non pas à quelques-uns, mais à tous nos descendants, le bonheur vrai, sans alliage et défi-nitif ?

Pour le moment, nous sommes des vaincus, mais ne perdons pas courage ; réconfortons nos esprits ; trempons notre virilité ; travaillons, luttons, cherchons à devenir meilleurs, plus dignes, plus forts ; que chacun de nous extirpe de son *moi* les mauvaises herbes, quelque profondes qu'en soient les racines, et les fleurs parfumées s'y épanouiront sans effort .

Pendant ces dix-huit mois de captivité, j'étudierai, je lirai, je réfléchirai, je travaillerai de façon à pouvoir, à ma sortie, être un instrument plus puissant de propagande, de manière à développer toujours mieux nos sublimes conceptions qui ne trouvent jamais un langage digne d'elles.

Et cette captivité ne m'empêchera pas d'être heureux ; les sympathies de tous ne me feront pas défaut et ces effluves d'affection viendront jusque dans ma cellule m'apporter la brise bienfaisante de la consolation.

J'aurai la paix du cœur, la tranquillité de l'esprit, le calme qui naît de la pureté d'intention.

J'oublierai les méchants qui m'ont emprisonné et me souviendrai des bons qui attendront impatiemment ma sortie.

En attendant que je puisse reprendre mon poste de combat, je vous embrasse bien affectueusement — et pourquoi ne le dirai-je pas ? les larmes aux yeux — vous, la petite X..., votre chère compagne, tous ceux que j'estime, toutes celles que j'aime.

A vous tous et toutes !

Mes mains dans les vôtres, et en avant pour notre cause !

Sébastien FAURE ¹⁶. »

Mais, lorsque cette lettre est publiée, le conférencier anarchiste vient d'être condamné une nouvelle fois. En effet, il comparait le 6 mai avec Montant, devant le tribunal correctionnel, pour l'affaire du théâtre Chave. Ce procès attire au palais de justice "une foule énorme, contenue par une véritable armée de gardiens de la paix et d'agents de la sûreté" ¹⁷. Faure est assisté par M^e O. de Tunis et Montant a choisi pour défenseur M^e A. Bedarride ¹⁸. Plusieurs témoins à décharge sont appelés à la barre dont Champsaur, Miramont J., de Saint-Ferréol.

Dès le début de l'audience, Sébastien Faure déclare :

Nous autres anarchistes, nous ne nions pas ce que nous avons fait, nous en assumons la responsabilité toute entière ¹⁹ ! »

16. *L'Agitateur*, n° 12, 15-22 mai 1892.

17. *Le Petit Provençal*, samedi 7 mai 1892.

18. Il s'agit du républicain socialiste Armand Bedarride, dont une rue de Marseille perpétue le nom (hélas mal orthographié).

19. *Le Petit Provençal*, samedi 7 mai 1892. Les citations qui suivent sont extraites du même numéro.

Un auditeur qui applaudit à ces paroles est expulsé. Les deux inculpés n'en exposent pas moins leurs idées ; "dont la réalisation rendra l'humanité plus heureuse" et Faure le fait avec "une éloquence qui surprend ceux qui ne l'ont pas entendu". Mais les deux anarchistes sont condamnés à un mois de prison et Sébastien Faure "après avoir embrassé un bébé qu'on lui présente, quitte la salle en souriant suivi de Montant"²⁰.

Les deux amis sont reconduits à la prison Chave. Sébastien est transféré à Aix quelques semaines après, car on l'a inculpé entre temps (pendant qu'on y était) "d'incitation de militaires à la désobéissance" au cours d'une conférence faite à Aubagne²¹.

Le 4 août, l'affaire est appelée devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, mais, dès le début de l'audience, Faure qui assure lui-même sa défense, récuse le jury, celui-ci "ne présentant pas — selon lui — toutes les garanties d'impartialité requises par la loi"²². La Cour passe outre, et il est condamné par défaut à 5 mois de prison et 50 F d'amende. Le 16 septembre suivant, il interjette appel, et un nouveau procès s'ouvre à Aix le mercredi 23 novembre.

Des précautions spéciales ont été prises à cette occasion. Elles se révèlent inutiles. Pourtant, une vingtaine de compagnons sont venus de Marseille, auxquels se sont joints les 5 ou 6 anarchistes d'Aix²³. *Le Petit Provençal* écrit²⁴ :

20. Alphonse Montant, ouvrier menuisier est né vers 1858. C'est une figure dominante du mouvement anarchiste local jusqu'en 1894. Il devient ensuite socialiste (Bianco, *op. cit.*, p. 220).

21. Selon le commissaire de police d'Aubagne, rapport adressé au préfet le 13 mars 1892 (Arch. dép. des B.-du-Rh. M6/3395), Sébastien Faure aurait déclaré lors de sa conférence du 12 mars, salle du théâtre : « ... Le soldat ne doit pas tirer sur celui qu'on lui donne comme ennemi et qui n'est pour lui qu'un frère ; il doit se servir des armes qu'on lui confie pour frapper ceux, qui, par derrière le commandent ; il y a certainement ici un commissaire de police ; et bien qu'il prenne des notes ; il me fera condamner à six mois de prison (c'est le maximum). J'en ai déjà 18, et cela ne m'empêchera pas de continuer à faire ce que je crois mon devoir. On peut emprisonner mon corps, on n'emprisonnera pas mes pensées... ».

22. *Le Petit Provençal*, vendredi 5 août 1892.

23. Rapports du commissaire spécial, datés 24 et 29 novembre 1892 (Arch. dép. des B.-du-Rh., M6/3394 et 3395) qui note la présence à Aix des compagnons qui distribuèrent à la sortie du tribunal le *Révolté* et *Le Père Peinard*.

24. *Le Petit Provençal*, jeudi 24 novembre, consacre 3 colonnes au compte rendu du procès.

« Dans l'enceinte réservée au public, on remarque peu de personnalités politiques ; beaucoup de prêtres, pourtant, venus pour voir juger leur ancien condisciple ; les tribunes sont privées de dames²⁵. »

"A 9 heures, la Cour entre dans la salle. M. le Conseiller Henriet préside, assisté de MM. Malaviale et Proal. M. l'avocat général Bujard occupe le siège du ministère public²⁴."

Enfin, Sébastien arrive, escorté de deux gendarmes, et prend place sur le banc des accusés :

Sa physionomie n'a pas changé, il paraît, au contraire, tout heureux de pouvoir exposer ses théories, refaire une conférence. Tous les regards se portent vers lui. Il est, en effet, très correctement vêtu ; il porte une redingote croisée qui laisse voir une chemise irréprochable et une cravate en soie du meilleur faiseur. Il s'est muni de nombreuses brochures qui doivent lui servir dans sa défense²⁴. »

Sébastien Faure, en effet, a décidé d'assurer lui-même sa défense, mais il a à ses côtés, pour l'assister, un jeune avocat qui n'a encore jamais plaidé, le marquis de Boisgelin. Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation et l'on procède ensuite à l'interrogatoire des 8 témoins : tous ont bien entendu les propos qui sont reprochés à Sébastien Faure, mais aucun d'entre eux n'a vu de militaire en uniforme dans l'assemblée²⁶. Le ministère public présente alors son réquisitoire, dans lequel il fait le procès de l'Anarchie :

« ... pour laquelle il n'y a pas de Patrie, pas de frontières, pas de gouvernants, pas de société ; anarchie qui conduit au pillage et à l'incendie, théorie abominable soutenue par des hommes qui font la honte de l'humanité »²⁴.

Mais le réquisitoire de l'avocat général Bujard est "accueilli froidement", le public réservant toutes "ses sympathies pour l'accusé".

25. On sait cependant que M^{lle} Dujardin, fille du poète révolutionnaire (qui s'appelle en réalité Jeanne Baraud) se trouve « au premier rang des curieux, les yeux remplis de larmes » (cf. note du 24 décembre 1893, M6/3393).

26. Ce qui est très important, car la loi sanctionne seulement la provocation directe (même non suivie d'effets).

Faure présente ensuite sa défense²⁷ en développant longuement ses théories et en fustigeant vivement les manieurs d'argent dont la maxime est "*ubi aurum, ubi patria*". Son discours est interrompu à deux reprises par le ministère public et le président qui s'efforcent d'éviter un exposé complet des théories anarchistes, et, avant que le conférencier (anarchiste) ait pu terminer, la parole est donnée à son défenseur, M^e de Boisgelin. Celui-ci, se plaçant sur le seul terrain de l'amitié²⁸, conclut ainsi :

« Je vous abandonne mon client, Messieurs, je vous ai dit que pendant 8 ans, étudiant avec lui sur les mêmes bancs, on nous avait appris à respecter Dieu, la famille et la propriété. Sébastien Faure a poussé plus loin que moi ses études, car il a failli devenir jésuite.

Qu'aurait fait de lui l'ordre social qui nous régit ? Il l'eût poursuivi et proscrit comme rebelle ? Eh bien, Messieurs, c'est le contraire qu'il est devenu, ce sont vos doctrines qu'il a suivies, accueillez-le et pardonnez-lui. »

L'audience est alors suspendue. Le jury, entré dans la salle des délibérations à midi, en sort un quart d'heure après avec un verdict d'acquiescement.

Le lendemain, tandis que *le Soleil du Midi* insiste "sur le rôle de l'avocat, qui a si bien servi son client"²⁹, *le Petit Provençal* regrette que Sébastien Faure se soit fait assister par un réactionnaire :

« On trouve quelque peu excessive la coquetterie mise par Sébastien Faure à se faire défendre par M. le marquis de Boisgelin et doubler ainsi sa manifestation anarchiste d'une petite manifestation réactionnaire³⁰. »

Mais Sébastien Faure retourne dans sa cellule pour purger les 18 mois de prison que lui a octroyés la cour de Lyon. Il y reçoit alors la visite de sa mère. Il raconte cet épisode 40 ans plus tard :

27. Le texte de cette défense fut largement répandu sous la forme d'une brochure de 4 pages (format 17 x 32 cm) imprimée à Genève et intitulée : *Défense du compagnon Sébastien Faure* (1 exemplaire a été conservé à l'Institut international d'histoire sociale d'Amsterdam). Une autre version, plus complète est parue dans la revue littéraire de philosophie libertaire *Harmonie* n° 14, novembre 1892 (B.M. 4373).

28. Le texte de cette plaidoirie a été publié par les soins de son auteur : *Le Procès Sébastien Faure, défense présentée par M^e de B...*, Marseille, imprimerie marseillaise s.d. (1892) 14 pages, format 16 x 21 (Un exemplaire de cette brochure se trouve au Musée Arbaud à Aix, dossier 553).

29. *Le Soleil du Midi*, 24 novembre 1894.

30. *Le Petit Provençal*, 24 novembre 1892.

« ...elle était très émue, me regardant à peine ; elle m'avait cependant beaucoup aimé ; on prétendait même, dans la famille, que j'étais son préféré. Je ne dirai pas que mes frères et mes sœurs en étaient jaloux : ma mère avait le cœur suffisamment large, sensible et bon, pour nous aimer tous. J'éprouvai une grande émotion en la voyant, depuis dix ans que nous ne nous étions vus ; elle avait passé la soixantaine, et moi j'avais 30 à 35 ans. Ses premières paroles furent un déluge de reproches.

Songez donc : Qu'avais-je fait des bons principes dans lesquels on m'avait élevé, des exemples et des leçons que j'avais trouvés dans ma famille ? Et elle me retrouvait en prison ! Elle avait fondé sur moi les meilleures espérances ; je rapportais, à la fin de chaque année, de nombreux prix, une situation brillante s'offrait à moi et ma situation brillante, la voilà ! A quoi pensai-je ? Etais-je devenu fou ?...

Je me souviens qu'à la suite de cette avalanche de reproches, elle me dit : « Il paraît que tu parles bien, que tu as du talent ; on m'a dit que quand tu parlais on t'écoutait avec plaisir. Tu pourrais te tailler une situation autre que celle où je te trouve ; tu pourrais, à la Chambre des Députés, faire bonne figure, peut-être y serais-tu beaucoup plus utile à l'humanité. Etre anarchiste, qu'est-ce que cela te rapporte ? »

Je pris dans mes mains les vieilles mains de ma mère et lui dis :

Chère maman, supposez que je veuille me marier et que deux partis me soient offerts : d'un côté une fiancée riche, immensément riche ; mais elle ne me plaît pas, je la trouve vieille, décatie, désagréable, bête et méchante ; de l'autre côté, une fiancée pauvre, tout ce qu'il y a de plus pauvre ; mais je la trouve parée de tous les charmes ; elle ne m'apporte rien que sa personne, mais je ne désire qu'elle. Voyons, chère maman, si je vous consultais, quel conseil me donneriez-vous ? Me diriez-vous d'épouser celle que je déteste et que je méprise, mais qui est riche, ou celle que j'aime et que j'estime, mais qui est pauvre ? » Ma mère, qui était bonne, répondit : « Je te donnerais le conseil de marcher selon ton cœur. » « Eh bien ! chère maman, voilà pourquoi je me trouve ici. J'aurais pu épouser une bourgeoise ; j'ai préféré cette jeune fille qu'on appelle la Révolution, l'Anarchie³¹. »

31. *Victor Méric, sa vie, son œuvre, par ses amis*, éd. de la *Patrie Humaine*, Paris, 1934, 88 p. (en particulier p. 81).

32. L'une à Alphonse Dohors, cordonnier à Nîmes, l'autre à E. Lavisse à Marseille qui contient divers renseignements « relatifs au journal *l'Agitateur*. » Transmises au ministre de l'Intérieur ces lettres sont finalement retenues (30 décembre 1892) mais le préfet des Bouches-du-Rhône précise le 5 janvier 1893 au sous-préfet d'Aix qu'il « convient de rendre les timbres postes à leur propriétaire ». (Cf. cette correspondance dans Arch. dép. des B.-du-Rh. M6/3396).

Sur sa détention à Aix, nous n'avons pas d'autres détails. On sait seulement qu'il écrit deux lettres³² qui ne parviennent pas à leurs destinataires, car elles sont retenues par l'administration. Puis, Sébastien Faure est transféré à la maison centrale de Clairvaux, où il purge sa peine jusqu'aux premiers jours de décembre 1893³³.

Par la suite, il devait revenir à de très nombreuses reprises à Marseille au cours de sa longue carrière militante, et pour donner, en terminant, une idée de ses nombreux séjours, nous préciserons que pour la seule période qui va jusqu'à la Grande Guerre, nous avons dénombré plus de quatre-vingts conférences publiques et contradictoires, données tant à la Bourse du travail qu'au théâtre du Gymnase ou au théâtre Chave et même à l'Alcazar.

René BIANCO

33. Se fondant sur l'arrêté ministériel du 4 janvier 1890 déterminant le régime appliqué aux détenus politiques, Sébastien Faure, pendant sa détention à Clairvaux, sollicite en vain à 4 reprises (lettres du 21 février, 6 avril, 25 juin et 11 juillet 1893) du préfet de l'Aube, l'autorisation de recevoir à titre d' « amis intimes » quelques compagnons de la région. On a conservé ces lettres aux Arch. dép. de l'Aube (dossier 24 Y 1).